

Formation en milieu professionnel

770 H pour un parcours complet



Des allègements sont prévus en fonction des titres ou diplômes précédents

Les stages visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
 - Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. En apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

La durée des stages varie suivant les équivalences de compétences et allègements de formation. Les durées de stage sont précisées pour chaque parcours à l'onglet **Equivalences Allègements**



Un portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences (prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences). *Le Portfolio : Annexe IV de l'Arrêté du 10 juin 2021*

Le portfolio est utilisé à l'IFAS et en stage :

- À l'IFAS lors du suivi pédagogique
- En stage afin de faciliter l'encadrement par les professionnels.

En effet en stage il permet aux professionnels :

- De situer l'élève dans son parcours de formation,
- D'adapter leur enseignement clinique à ce parcours,
- D'effectuer le bilan des acquisitions au cours du stage
- D'évaluer et de tracer les soins et activités réalisés par l'élève
 - De mesurer la progression de l'élève

Chaque stage est précédé d'un temps spécifique : Préparation de stage

Les formateurs accompagnent les apprenants dans l'élaboration des objectifs. Un temps de réflexion sur la posture d'apprenant et un temps d'expression des appréhensions éventuelles sont abordés.

Lors de la préparation stage, l'apprenant :

- Met à jour son portfolio
- Prend connaissance des objectifs institutionnels de l'IFAS, et des livrets d'accueil de stage ;
- Élabore des objectifs personnels prenant en compte l'offre de stage ainsi que ses acquisitions.
- Le formateur remet aux élèves les documents suivants : La feuille d'évaluation des compétences en stage et la convention de stage pour signature.



Lors de la première préparation de stage, les formateurs référents de suivi pédagogique explicitent l'ensemble des documents remis : Le portfolio, la feuille d'évaluation des compétences en stage, la présentation des objectifs institutionnels, la conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang, d'absences et d'accidents du travail...

Chaque stage est suivi d'une exploitation de stage et d'une analyse de pratique



L'exploitation de stage se fait à l'IFAS par groupes d'apprenants ce temps permet :

- La verbalisation du vécu de stage,
- La mobilisation et l'ancrage des connaissances,
 - L'analyse de pratiques
 - La mise à jour du portfolio,
 - L'accompagnement individualisé

Cela permet d'entrer progressivement dans un processus de professionnalisation

